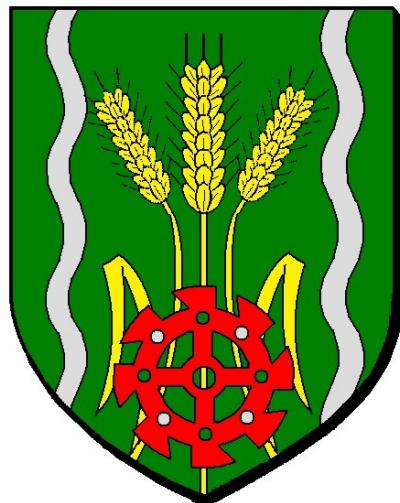


# **COMMUNE DE VOUHENANS**

## **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**

**- DICRIM -**



**RISQUES MAJEURS**  
Apprenons les bons réflexes !

**- Document à conserver -**

Madame, Monsieur,

Ce document relatif à votre sécurité est d'une TRÈS GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que votre commune a élaboré également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'évènement important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire,

*Article L721-1 du Code de la Sécurité intérieure :*

*« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »*

# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

**Risque = produit d'un aléa + un enjeu**

**Il existe plusieurs types de risques :**

**Les risques naturels** (inondation, mouvement de terrain...)

**Les risques technologiques** (industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...)

**Les risques météorologiques**

**Les risques sanitaires** (pandémie...)



**l'évènement = l'aléa**



**les enjeux**



**le risque**

## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

*L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».*

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de Vouhenans peut être exposée.

Il a pour objectif de vous **sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter** en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

# A quels risques sommes-nous exposés à Vouhenans ?



**Risques répertoriés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)**

**Pour en savoir plus sur ces risques, consulter le DDRM (en mairie ou sur [www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr))**

## Les risques naturels :

- les inondations, coulées de boues et débordement :
  - PPRI Ognon
  - Remontées de nappes phréatiques
- les mouvements de terrain, érosion des berges, retrait gonflement des sols argileux
- les cavités (carrière de gypse à la Butte)
- les séismes
- le radon
- les risques météorologiques

## Les risques technologiques :

- Transport de Matières Dangereuses :
  - RD 18
  - RD 217
- Oléoduc Langres / Belfort géré par la Trapil (plan joint)
- Activités industrielles
- Risque nucléaire

## Les risques sanitaires

- Pandémie, canicule, pollution du château d'eau

*L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.*

# **ALERTE DE LA POPULATION**

**En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante selon les besoins / évènements :**

**Le territoire a été divisé en 4 secteurs attribués à un élu (et un suppléant) pour diffuser l'alerte :**

- la sirène de la commune seulement si le confinement est nécessaire**
- en porte à porte**
- par téléphone, si aucune réponse avec les deux premiers procédés**
- par l'application [PanneauPocket](#).**

**Deux points de rassemblement ont été retenus**



**la salle communale (25 rue Desault)**

**la salle de l'Espoir de la Butte (rue de la Grand Vie)**

# GÉORISQUES

## Rapport de risques

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.

Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous. Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur : [georisques.gouv.fr/cgu](http://georisques.gouv.fr/cgu)

### 6 Risques naturels identifiés :

 <b>INONDATION</b>	 à mon adresse INCONNU	 sur ma commune EXISTANT
 <b>REMONTÉE DE NAPPE</b>	 à mon adresse PAS DE RISQUE CONNU	 sur ma commune EXISTANT
 <b>SÉISME</b>	 à mon adresse MODÉRÉ	 sur ma commune MODÉRÉ
 <b>MOUVEMENTS DE TERRAIN</b>	 à mon adresse INCONNU	 sur ma commune EXISTANT
 <b>RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES</b>	 à mon adresse MODÉRÉ	 sur ma commune MODÉRÉ
 <b>RADON</b>	 à mon adresse FAIBLE	 sur ma commune FAIBLE

### 3 Risques technologiques identifiés :

 <b>INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES</b>	 à mon adresse NON CONCERNÉ	 sur ma commune CONCERNÉ
 <b>CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES</b>	 à mon adresse PAS DE RISQUE CONNU	 sur ma commune CONCERNÉ
 <b>POLLUTION DES SOLS</b>	 à mon adresse CONCERNÉ	 sur ma commune CONCERNÉ

# Risque d'inondation près de chez moi

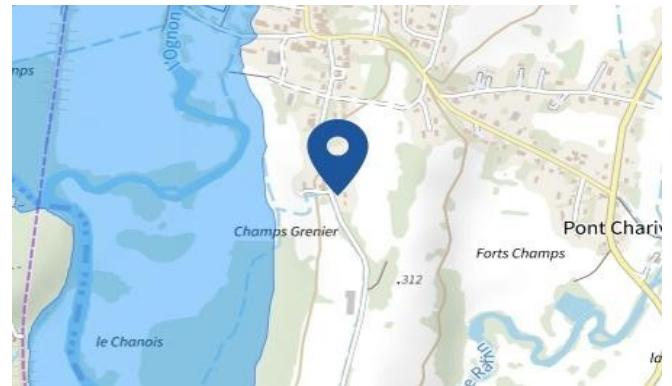
## Risque sur la

### commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique



## Informations détaillées :



### AZI : Atlas des zones inondées Rahin

L'Atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.



### DDRM : DDRM70

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :  
Inondation

### 6 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2421328A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/06/2024	21/08/2024
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9000113A	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/02/1990	23/03/1990
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
NOR19821224	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/11/1982	26/12/1982
NOR19821224	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/10/1982	26/12/1982

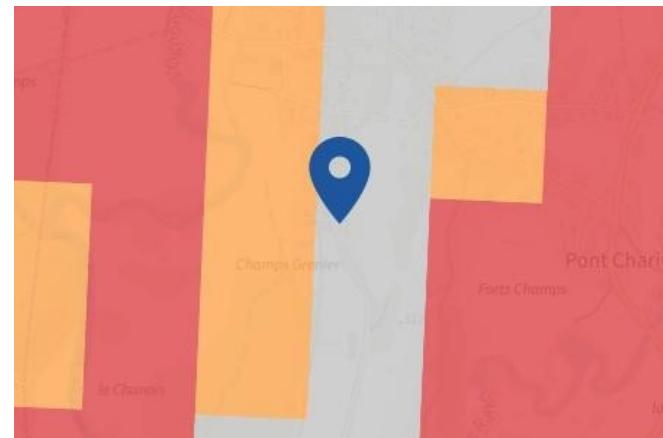
# Risque de remontées de nappe près de chez moi

## ■ Risque sur la

### commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



<span style="background-color: #800000; border: 1px solid black; padding: 2px 5px;"></span>	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	<span style="background-color: #FF8C00; border: 1px solid black; padding: 2px 5px;"></span>	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	<span style="background-color: #C0C0C0; border: 1px solid black; padding: 2px 5px;"></span>	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
<span style="background-color: #800000; border: 1px solid black; padding: 2px 5px;"></span>	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	<span style="background-color: #FF8C00; border: 1px solid black; padding: 2px 5px;"></span>	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	<span style="background-color: #C0C0C0; border: 1px solid black; padding: 2px 5px;"></span>	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
<span style="background-color: #800000; border: 1px solid black; padding: 2px 5px;"></span>	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	<span style="background-color: #FF8C00; border: 1px solid black; padding: 2px 5px;"></span>	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	<span style="background-color: #C0C0C0; border: 1px solid black; padding: 2px 5px;"></span>	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
<span style="background-color: #F0E68C; border: 1px solid black; padding: 2px 5px;"></span>	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	<span style="background-color: #FF8C00; border: 1px solid black; padding: 2px 5px;"></span>	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	<span style="background-color: #C0C0C0; border: 1px solid black; padding: 2px 5px;"></span>	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

### Informations détaillées :

<span style="font-size: 2em;">i</span>	<b>REMONTÉE DE NAPPES :</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave.</li><li>• L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FAIBLE</li></ul>

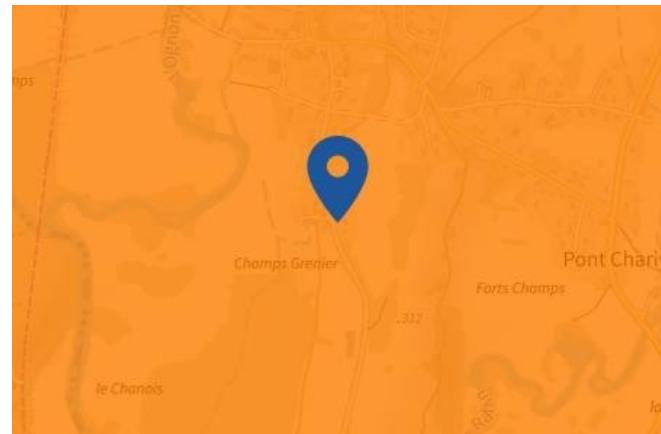
# Risque de séisme près de chez moi

## Risque sur la

### commune MODÉRÉ

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



### Informations détaillées :

	<b>DDRM : DDRM70</b>
	Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas : Séisme
	<b>SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées</b> Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de <b>3/5</b> . Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque de mouvements de terrain près de chez moi

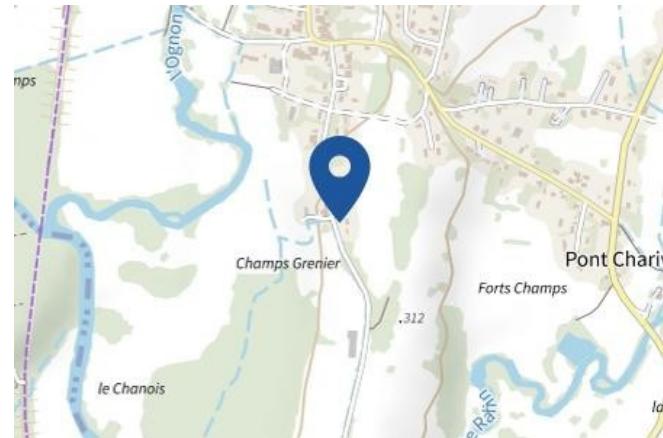
## Risque sur la commune

**EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



### Les types de risques mouvements de terrain à mon adresse:

- Glissements de terrain.

Mouvements plus ou moins lents d'un sol en pente qui se détache. Ils ont lieu selon la nature du sol, l'inclinaison de la pente et les intempéries



## Informations détaillées :

 <b>DDRM : DDRM70</b>
Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Mouvement de terrain Glissement de terrain

### 1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

# Risque de retrait gonflement des argiles près de chez moi

## Risque sur la commune MODÉRÉ

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



## Informations détaillées :



### RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles et de **2/3**.

Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

### 1 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

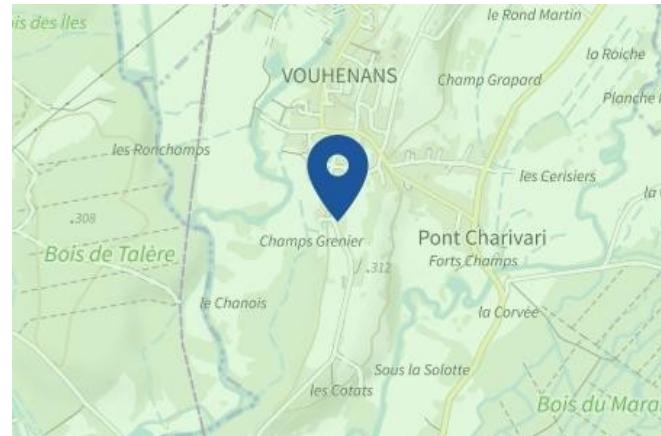
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1926068A	Sécheresse	01/07/2018	26/10/2019

# Risque radon près de chez moi

## Risque sur la commune FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



### Informations détaillées :



#### RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.  
Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) près de chez moi

## Risque sur la commune

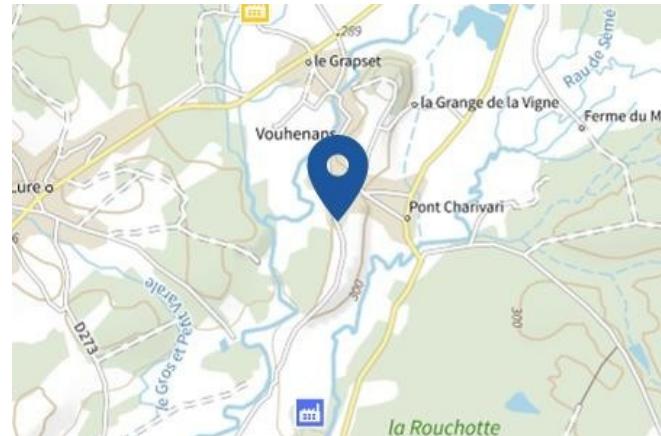
### CONCERNÉ

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité. (FAURECIA à Magny Vernois)



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique



Usine Seveso seuil haut



Usine Seveso seuil bas



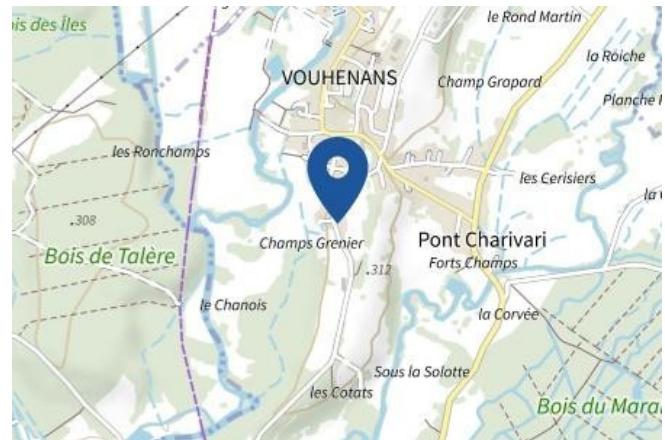
Usine non Seveso

# Canalisations de transport de matières dangereuses près de chez moi

## Risque sur la commune

### CONCERNÉ

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène) et de la saumure (saumoduc).



Axe routier : RD 18 et RD 217

Oléduc Langres / Belfort géré par la Trapil (plan joint)

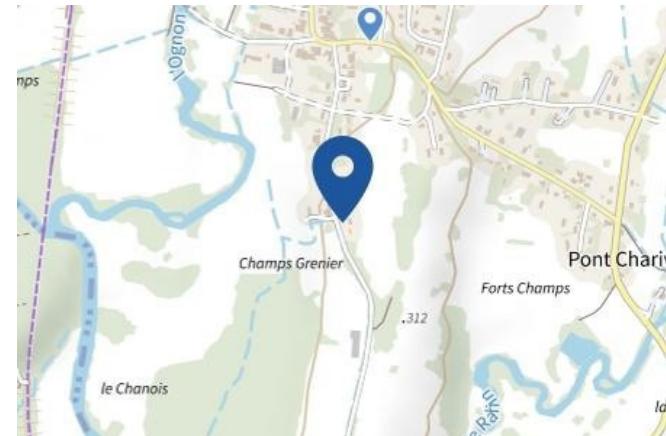


# Risque de pollution des sols près de chez moi

## Risque sur la commune

### CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



## Informations détaillées :

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune. Cliquer sur les liens de la colonne identifiant pour accéder à la fiche

1 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3853967	Transformateur	Indéterminé	



## QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

# INONDATION ?

### Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la mairie sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence **72 heures** avec les objets et articles essentiels

- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation  
**OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



### Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues

- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

### Pendant toute la durée de l'inondation



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités



## QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME ?

### Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC** de vulnérabilité de votre bâtiment



### Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF** : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



### Après les secousses



**SORTEZ DU BÂTIMENT**, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



**ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



**EVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS D'...

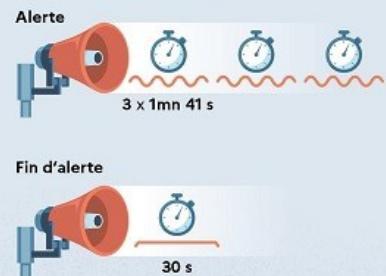
# ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir

- IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement

- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h et munissez-vous de gros scotch



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- METTEZ-VOUS À L'ABRI dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres

- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES afin de vous protéger des éclats de verre éventuels

- CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS, arrêtez la ventilation et la climatisation

- EN CAS DE GÈNE RESPIRATOIRE respirez à travers un linge humide

- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible



- N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours

Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS, évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



## QUE FAIRE EN CAS D'...

# ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

**Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :**

- DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par la préfecture et l'exploitant, elles informer sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- RETIREZ VOS COMPRIMÉS d'iode dans les pharmacies partenaires sur présentation d'un justificatif de domicile
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h avec les objets et articles essentiels

**En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte**

- METTEZ VOUS À L'ABRI dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation
- SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- S'IL PLEUT, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- PRENEZ DE L'IODE, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet

**Pendant toute la durée de l'alerte**

-   
**RESTEZ À L'ÉCOUTE**  
des consignes des autorités  
(sur la prise d'iode, notamment)
-   
**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER**  
afin de laisser les réseaux disponibles  
pour les secours
-   
**RESTEZ À L'ABRI,**  
n'évacuez votre domicile  
que sur ordre des autorités

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)

© Illustration: Antoine Léveillé - CITIZEN PRESS



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## QUE FAIRE EN CAS DE...

# FEU DE FORêt ?

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

### Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- DÉBROUSSAILLEZ autour de chez vous avant l'été
- ORGANISEZ les barbecues loin de la végétation
- RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- JETEZ vos mégots dans un cendrier. Faites attention aux cendres incandescentes



### En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- DONNEZ L'ALERTE en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES (bouteilles de gaz, etc.)
- RENTREZ le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- ABRITEZ-VOUS dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- OCCULTEZ LES AÉRATIONS et les bas de porte avec des linge mouillés
- COUVREZ-VOUS le nez et la bouche avec un linge humide
- LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT pour faciliter l'accès des pompiers
- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



### En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE  
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER  
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,  
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS  
VOTRE VOITURE



**CRÉDITS DE SECOURS  
D'EXTRÉME URGENCE**

**Objet :** ces crédits permettent d'aider financièrement les sinistrés se trouvant dans une situation de grande difficulté au lendemain d'un accident, d'un sinistre ou d'une catastrophe naturelle de grande ampleur, afin de faire face à leurs besoins essentiels les plus urgents : nourriture, habillement ou objets de première nécessité.

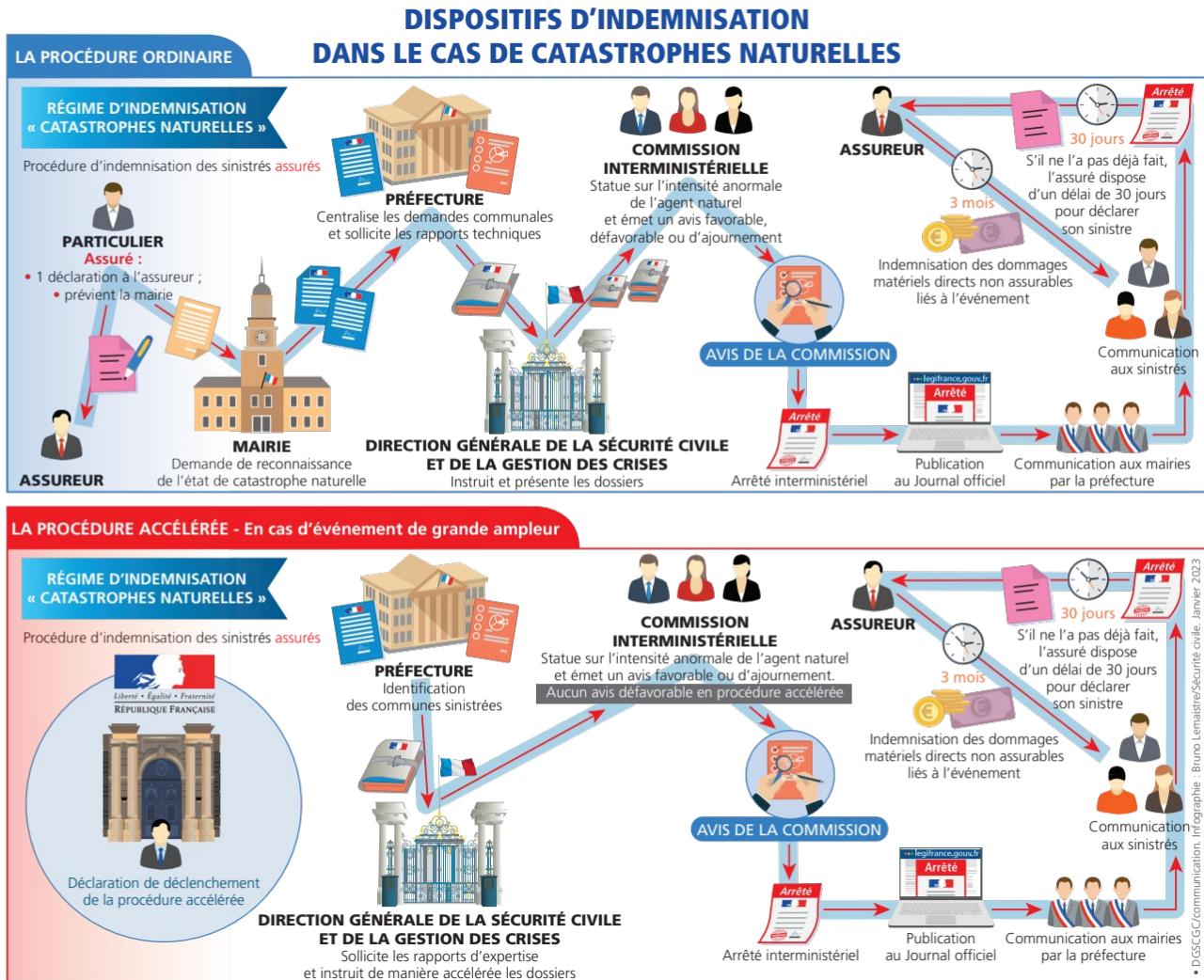
**Bénéficiaires :** ils sont réservés aux seuls particuliers.

**Montant maximum :** 300 € par adulte et 100 € par enfant.

**Mise en œuvre :** ils sont attribués par le préfet de département.



DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA SÉCURITÉ CIVILE  
ET DE LA GESTION DES CRISES



# **L'information des acquéreurs et des locataires (IAL) - Remplir son état des risques**

Depuis 2003, les propriétaires immobiliers doivent fournir à leurs acheteurs et locataires un bilan des principaux phénomènes dangereux (pollution, inondation, séisme, etc.) auxquels leurs biens sont exposés. Des informations précieuses pour prendre sa décision et pour les futurs occupants des lieux.

## Remplir son état de risque

### **Qu'est-ce que l'IAL ?**

L'information des acquéreurs et des locataires (IAL) fait partie des diagnostics immobiliers obligatoires que les propriétaires doivent adresser aux futurs acquéreurs ou locataires de logements, bureaux, commerces ou terrains, même inconstructibles, si ces derniers sont exposés à un risque naturel, minier, technologique ou au recul du trait de côte. Un état des risques doit figurer dans le dossier de diagnostic technique (DDT) annexé à la promesse et à l'acte de vente ou au bail de location.

Son but ? Permettre aux futurs occupants des lieux de se décider en toute connaissance de causes. Pour renforcer cette information, le décret d'application du 1er octobre 2022 a instauré que :

- toute annonce immobilière, quel que soit son support de diffusion, doit désormais porter cette mention : « Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) »
- l'état des risques doit être remis à la première visite

L'obligation s'applique aux biens situés :

- dans une zone réglementée par un ou des plans de prévention des risques (PPR), que ces derniers soient naturels (inondations, mouvements de sol...), technologiques (liés aux industries) ou miniers ;
- dans une zone de sismicité (à partir du niveau 2) ;
- dans une zone exposée au recul du trait de côte ;
- dans un secteur d'information sur les sols (pollution des sols) ;
- dans une zone à potentiel radon élevé (niveau 3) ;
- dans une zone soumise à obligation légale de débroussaillage.

Contrairement à d'autres diagnostics immobiliers obligatoires, l'IAL ne nécessite pas de recourir à un professionnel agréé. Le propriétaire peut remplir lui-même son état des risques. Des formulaires sont disponibles en ligne, le formulaire « état des risques » (mais aussi le formulaire « état des nuisances sonores aériennes »). Toute façon de faire est valide juridiquement, à partir du moment où le document comporte toutes les informations requises par [l'article R. 125-24 du Code de l'Environnement](#), et où il est à jour à la date de signature de la promesse de vente, du contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement, de l'acte authentique ou du contrat de bail.



# LE RISQUE RADON

## La concentration de radon dans une habitation fluctue selon 2 paramètres

- La teneur du radon dans le sol.
- Les caractéristiques du bâtiment tels que : la présence ou non d'un vide sanitaire ou d'un sous-sol, la fissuration de la surface en contact avec le sol, le système de ventilation et les habitudes d'aération et chauffage.

Pour ces raisons, le seul moyen de connaître la concentration en radon dans votre domicile est de réaliser une mesure, en particulier si votre habitation se trouve dans une zone à fort potentiel radon. Vous pouvez trouver cette information en téléchargeant votre rapport des risques sur Géorisques.

Les mesures sont réalisées grâce à des détecteurs que vous pouvez commander auprès d'un laboratoire accrédité (ex : ALGADE, EUROFINS, PEARL, RADONOVA), pour un prix d'environ 40 euros. Les détecteurs sont fournis avec une notice d'utilisation.

### Comment prendre les mesures et placer les détecteurs efficacement

- Réaliser les mesures durant les mois plus froids de l'année (mi-septembre à fin février), pendant au moins 2 mois.
- Placer 1 à 2 détecteurs par habitation, dans les pièces de vie (séjour, chambres) si possible en rez-de-chaussée, et éviter les caves, salles de bains, garages et lieux de passage.
- Poser les détecteurs sur une surface dégagée, entre 1 et 2 mètres de hauteur, et à au moins 20 cm des murs.
- Ne pas les poser près d'une source de chaleur (cheminée, chauffage, lumière du soleil...), ni de sources de projections d'eau et de graisse (robinets, plaques de cuissons...), ni dans un meuble ou sur un objet.
- Poser les détecteurs hors de portée des jeunes enfants et/ou des animaux de compagnie pour éviter qu'ils les déplacent
- Ne pas déplacer les détecteurs durant la période de mesure et conserver un mode de vie habituel, par exemple en mode d'aération ou de chauffage.
- Après les 2 mois de mesure, noter la date de pose sur le formulaire et envoyer les détecteurs rapidement au laboratoire pour analyse. Les résultats vous seront communiqués quelques jours après votre envoi.

### Les résultats des mesures et les actions à engager

- Ils sont exprimés en Becquerel par mètre cube d'air ( $\text{Bq.m}^{-3}$ ). Le niveau de référence est 300  $\text{Bq.m}^{-3}$
- Si le résultat se situe sous les 300  $\text{Bq.m}^{-3}$  : aucune action particulière n'est à engager en dehors de l'aération quotidienne et de l'entretien régulier du système de ventilation.
- Résultat situé entre 300 et 1000  $\text{Bq.m}^{-3}$  : des actions correctives simples et peu onéreuses suffisent généralement :
  - Réaliser des étanchéifications pour limiter l'entrée du radon dans l'habitation (porte de cave, entrée de canalisation, fissures du sol...).
  - Rectifier les éventuels dysfonctionnements du système de ventilation.
  - Améliorer ou rétablir l'aération naturelle du vide sanitaire ou de la cave.
- Résultat situé au-dessus de 1000  $\text{Bq.m}^{-3}$  : il est nécessaire de faire appel à un professionnel du bâtiment, qui réalisera une expertise complète de la situation afin de proposer des solutions adaptées pour rétablir un niveau conforme. A la fin des travaux, une mesure de contrôle sera nécessaire, dans les mêmes conditions que la mesure initiale.

## COMMENT RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DE SA MAISON AUX INONDATIONS?



**Aménager une zone refuge** en hauteur, accessible de l'intérieur et munie d'un accès vers l'extérieur (fenêtre de toit, balcon) pour permettre l'évacuation par les secours. On y place le kit d'urgence 72 heures.

**Remplacer les revêtements de sol** en utilisant des matériaux peu sensibles à l'eau.

**Installer des batardeaux sur les portes** pour limiter les entrées d'eau et de boue dans l'habitation (hauteur maximale 80 cm pour éviter des pressions trop fortes sur l'habitation).

**Occulter (boucher) les aérations basses** en cas d'alerte pour empêcher l'infiltration d'eau, mais bien les rouvrir après pour l'aération de l'habitation.

**Balliser les piscines ou bassins** à hauteur d'eau moins 110 m pour permettre de visualiser leur emplacement même pendant la crue.

**Arrimer les cuves (gaz ou fioul)** et les rendre étanches pour éviter qu'elles soient emportées ou qu'elles polluent durablement la zone.

**Sécuriser le circuit électrique.** Créer un réseau séparatif pour les pièces inondables, placer les équipements électriques hors d'eau, favoriser les prises de courant en hauteur dans la mesure du possible.

**Stocker hors d'eau les produits polluants** pour éviter leur dispersion lors de l'inondation.

**Rehausser les systèmes de chauffage (chaudière par ex.) ou les installer dans une pièce non inondable** afin d'assurer leur fonctionnement pendant et après l'inondation.

**Installer des clapets anti-retour sur le réseau d'eaux usées** pour empêcher les eaux usées de remonter à l'intérieur de l'habitation.

**Installer une pompe submersible** dans les sous-sols (ou au-dessus du niveau inondable si elle n'est pas submersible) et relier à une source d'énergie sécurisée, pour évacuer l'eau plus rapidement après l'inondation.



# Risque Transport Matières Dangereuses (TMD)

**Le risque lié aux transports de matières dangereuses, appelé TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.**

## Le risque à Vouhenans

La RD 18 et les rues communales sont des voies sur lesquelles peuvent transiter des véhicules contenant des matières dangereuses.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage毒ique.



## Les mesures de prévention



Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des eaux...)

Des **Plans d'ORGANISATION départementale des SECOURS (Plan ORSEC TMD)** seront mis en œuvre si nécessaire.

## La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses

Les véhicules transportant des matières dangereuses sont identifiables par un des logos suivants apposé notamment à l'arrière du véhicule.



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières radioactives

## **DÈS AUJOURD'HUI**

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

### **Si vous êtes témoin :**

**- Donnez l'alerte :**  
**pompiers 18**  
**police 17,**  
**depuis portable 112**

- En cas de victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

- Si votre véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au-moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

## **PENDANT L'ACCIDENT**

### **Si vous entendez l'alerte**

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.

- Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flamme ou d'étincelle.

## **Écoutez la radio**

France Info 104.5

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

- Ne téléphonez pas  
- Lavez-vous les mains en cas d'irritation, et si possible changez de vêtement.  
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

## **Les bons réflexes !**



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



# Risque tempête

**Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...)**

## Les effets

Vents violents, précipitations intenses... les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.



## Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

## Le risque à Vouhenans

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dux peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux tempêtes.



# Risque sanitaire : pandémie

**Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Elle touche une partie importante de la population mondiale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.**

## Le risque à Vouhenans

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

## Les modes de transmission

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

## Les mesures de prévention



## Les bons réflexes !



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Éviter de se toucher le visage



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



# Risque sanitaire : canicule

**Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.**

**En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement sur les mois de juin, juillet et août.**

## Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse...) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...).

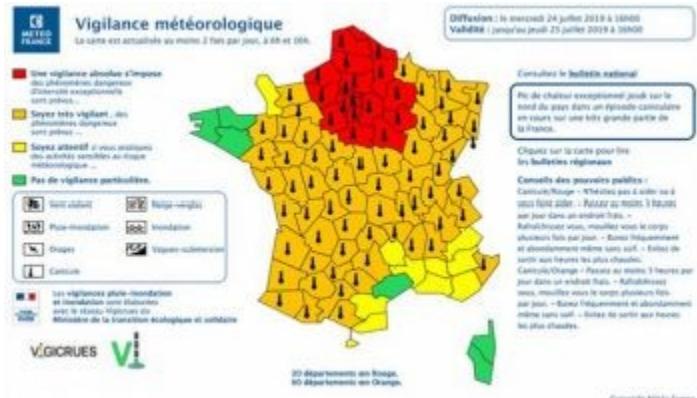
## Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la mairie toute personnes de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo France intègre le risque de canicule.

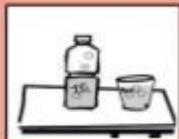
Elle est consultable depuis le site

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr/canicule>



## Les bons réflexes !

### Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif.  
Mangez des fruits et des crudités



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

### Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.



## LES COMPORTEMENTS DE SAUVEGARDE

	<b>Accident industriel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Abritez-vous immédiatement dans un bâtiment clos à proximité</li> <li>Fermez les fenêtres, portes, aérations</li> <li>Arrêtez la ventilation</li> <li>Évitez toute flamme ou toute étincelle</li> </ul>
	<b>Accident nucléaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Anticipez en retirant vos comprimés d'iode (gratuits) en pharmacie</li> <li>Abritez-vous dans un bâtiment clos</li> <li>Fermez les fenêtres, portes et aérations</li> <li>Arrêtez la ventilation</li> </ul>
	<b>Accident transport de matières dangereuses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évitez le périmètre</li> <li>Si vous ne le pouvez pas, abritez-vous dans un bâtiment clos à proximité immédiate afin de limiter l'exposition au danger</li> <li>Fermez les fenêtres, portes, aérations</li> <li>Arrêtez la ventilation</li> </ul>
	<b>Avalanche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évitez le périmètre</li> <li>Éloignez-vous des fonds de vallée</li> </ul>
	<b>Éruption volcanique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Abritez-vous dans un bâtiment clos</li> <li>Fermez et consolidez portes, fenêtres et volets</li> <li>Respirez à travers un masque ou un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres</li> </ul>
	<b>Feu de forêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quitez le massif forestier immédiatement ou abritez-vous dans un bâtiment en dur</li> <li>Évitez de quitter votre voiture. Si vous êtes surpris par un front de flamme, arrêtez-vous dans une zone dégagée</li> <li>Vous êtes davantage en sécurité dans un immeuble, n'évacuez que sur ordre des autorités</li> </ul>
	<b>Inondation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éloignez-vous des fonds de vallée et des cours d'eau</li> <li>Réfugiez-vous le plus haut possible</li> <li>À la maison, coupez eau, gaz, électricité</li> <li>Reportez ou annulez vos déplacements</li> </ul>
	<b>Mouvement de terrain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évitez le secteur</li> <li>Éloignez-vous des fonds de vallée</li> </ul>
	<b>Rupture de barrage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évitez le périmètre</li> <li>Éloignez-vous des fonds de vallée</li> </ul>
	<b>Séisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sortez des bâtiments endommagés</li> <li>Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer</li> <li>Utilisez uniquement les escaliers</li> </ul>
	<b>Tempête/ Cyclone</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Abritez-vous dans un bâtiment, en dur de préférence</li> <li>Évitez de rester sous un arbre</li> <li>Fermez les portes, fenêtres et volets</li> <li>Évitez de sortir durant l'oeil du cyclone.</li> </ul>

Respectez les consignes des autorités diffusées à la radio, la télévision, sur les médias sociaux et les sites institutionnels. Restez en lieu sûr jusqu'à ce que les autorités déclarent la fin de l'alerte.

## LES NUMÉROS UTILES

### À composer en cas d'urgence :

Numéro unique d'appel d'urgence en Europe : **112**

Numéro d'appel d'urgence pour les malentendants : **114**

### Coordonnées à compléter :

- Mairie : \_\_\_\_\_
- Assurance : \_\_\_\_\_
- Proches : \_\_\_\_\_
- Autres : \_\_\_\_\_

## JE M'IMPLIQUE

- Formez-vous aux gestes qui sauvent auprès des sapeurs-pompiers ou d'une association agréée de sécurité civile
- Devenez pompier volontaire et participez aux actions de secours
- Intégrez la réserve communale de sécurité civile pour participer au soutien et à l'assistance de la population
- Inscrivez-vous sur la plateforme publique du bénévolat : [www.jeveuxaider.gouv.fr](http://www.jeveuxaider.gouv.fr)

Participez près de chez vous aux actions de sensibilisation de la journée nationale de la résilience !



Illustration : design graphique : vég république.com

# PRÊTS ? PARÉS !

Plan Individuel de Mise en Sûreté

## Tous préparés face aux risques

Protégez-vous et protégez vos proches en quelques minutes

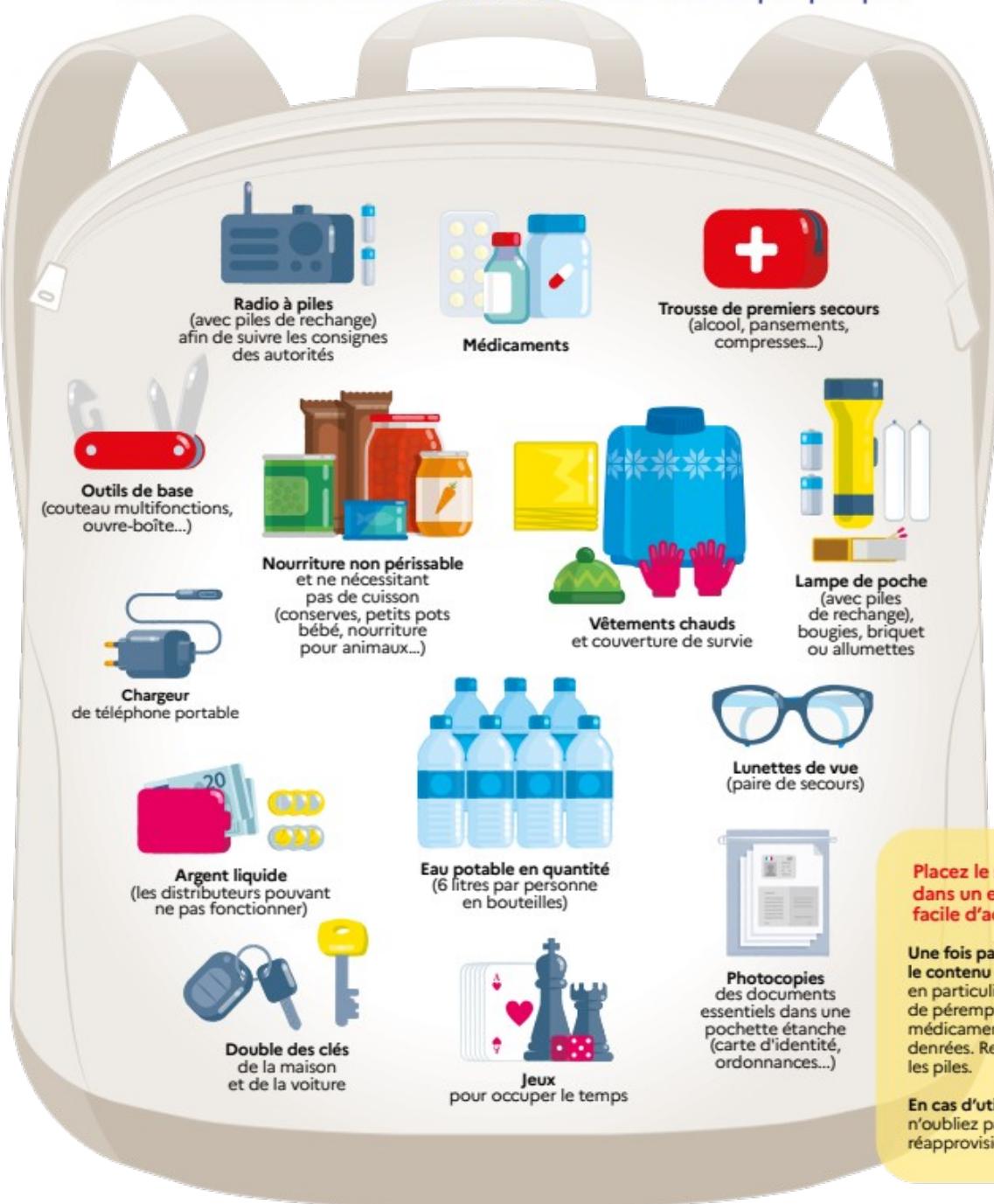


orages, tempêtes, inondations, incidents industriels, incendies...

# Votre kit d'urgence

72 h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.





## NOTES



## Les numéros utiles

<b>Mairie de Vouhenans</b> mairievouhenans@orange.fr	03 84 62 90 44
<b>Préfecture de Haute-Saône – Vesoul</b> <a href="mailto:pref-accueil@haute-saone.gouv.fr">pref-accueil@haute-saone.gouv.fr</a>	03 84 77 70 00 Site internet : <a href="http://www.haute-saone.gouv.fr">www.haute-saone.gouv.fr</a>
<b>Direction Départementale des Territoires</b> <a href="mailto:ddt@haute-saone.gouv.fr">ddt@haute-saone.gouv.fr</a>	03 63 37 92 00
<b>Pompiers</b>	18 ou (par portable : 112)
<b>Police / Gendarmerie</b>	17
<b>SAMU</b>	15
<b>Météo France</b>	Site internet : <a href="http://www.meteofrance.fr">www.meteofrance.fr</a>
<b>Vigierues</b>	Site internet : <a href="http://www.vigicrues.gouv.fr">www.vigicrues.gouv.fr</a>
<b>Géorisques</b>	Site internet : <a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a>

### Écoutez les informations :

France Bleue 99.4  
France Info 104.5  
France Inter 89.5  
France 2 et France 3

Plus d'informations sur  
[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)